



Droit de préemption sur la vente d'un terrain

Par **jfl**, le **09/11/2009** à **19:33**

Bonjour, rn mon voisin vend une parcelle de terrain avec une maison construite dessus ainsi qu'une parcelle de terrain contiguë à celle-ci (parcelle qu'il a acheté ultérieurement à la maison). Ce terrain possède deux accès, l'un deux est une parcelle qui lui appartient pour les 3/10èmes, les 7 autres m'appartiennent. rn Je bénéficie donc d'un droit de préemption sur la vente. Ce droit de préemption s'exerce- t-il : sur la parcelle en indivis uniquement, sur la parcelle en indivis et la parcelle au quelle elle donne accès ou au lot complet. rn merci de votre aiderncordialement jfl